

2010/2942 - Communication des rapports 2009 des mandataires des SEM dans lesquelles la Ville de Lyon est actionnaire (Lyon Parc Auto et SACVL) (Direction de la Gestion) (BMO du 25/10/2010, p. 2127)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Chaque année les SEM présentent en Commission des Finances, les rapports d'activité pour l'année précédente et cette année nous avons eu, comme à l'habitude, les rapports de Lyon Parc Auto et de la SACVL, qui pour nous n'appellent pas d'observations particulières, parce qu'ils sont clairs et complets, mais je constate qu'il y a des interventions.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, dans le cadre de ce présent Conseil, vous nous soumettez le rapport annuel de gestion pour l'année 2009 de la SACVL.

Le précédent rapport, relatif à l'année 2008, nous avait partiellement permis d'appréhender les difficultés qui allaient durablement affecter la SACVL, à la suite de cette gestion calamiteuse, qui avait d'ailleurs pu se poursuivre plusieurs années, sans aucun contrôle effectif de la Ville.

Ce rapport, au 31 décembre 2009, permet de constater une amélioration de la situation financière de la SACVL, ce dont nous nous réjouissons.

On est ainsi passé d'un résultat net déficitaire de 28 M€, à un peu plus de 3 M€, sans revenir cependant à un résultat positif. La capacité d'autofinancement poursuit néanmoins sa chute par rapport aux années 2007 et 2008, avec une dette qui culmine à 466 M€.

Cet assainissement résulte, pour partie, de la vente d'une partie du patrimoine immobilier de la SACVL, pour un montant de 93 M€, qui devait d'ailleurs initialement se limiter aux biens détenus en dehors de la ville.

En fait, des biens situés à Lyon ont également été cédés et vont continuer à l'être prochainement, au titre desquels l'ensemble immobilier « La Vallonnière » dans le 9^e arrondissement, ce qui permettra surtout de ne pas avoir à effectuer les lourds travaux de réhabilitation, programmés pour améliorer la situation des locataires. Nous aurions préféré, Monsieur le Maire, que soit vendue la Tour Rose, acquise pour 2,6 M€, source de nouveaux litiges avec l'occupant et dénuée de tout lien avec l'objet social de la société d'économie mixte, ce que nous avons déjà dénoncé l'an passé à l'occasion du rapport 2008.

La vente des terrains sur notre commune ne doit cependant pas entraver les missions de la SACVL et notamment sa mission de continuer à produire pour l'avenir, du logement pour les Lyonnais.

Nous relevons également que la définition des objectifs de la société d'économie mixte, impliquant le recentrage sur ses missions essentielles, a été modifiée et ne fait plus apparaître la mixité sociale. Nous souhaitons que vous nous confirmiez que la disparition de cette mention ne reflète pas un changement de politique, mais une simple omission.

Néanmoins, on peut saluer les efforts de la nouvelle équipe dirigeante, mise en place par vos soins et que vous nous avez présentée lors de la Commission générale qui s'est tenue le 12 avril 2010, et qui est présente ce jour, comme nous avons pu le constater.

Cependant, le présent rapport que vous nous soumettez, n'assure que la vérification de la sincérité des comptes de la SACVL et ne permet nullement d'assurer une information complète du Conseil municipal, ni de vérifier que les dérives antérieures qui avaient abouti à fragiliser la SACVL, ne se reproduiront plus.

Ainsi, depuis la Commission générale, aucune information ne nous a été donnée sur les dossiers majeurs impactant la société d'économie mixte.

Où en sommes-nous des procédures judiciaires initiées contre le Crédit Agricole ou Mme Dahan-Lévy ?

Qu'en est-il de l'accord transactionnel relatif à la sortie du swap CALYON. Ah oui, j'oubliais, vous allez encore nous indiquer qu'il ne faut surtout pas en parler et que c'est confidentiel, ce qui vous permettra surtout de vous affranchir de l'information qui doit être légitimement donnée, puisque si une procédure a été finalisée par un protocole d'accord, encore faut-il que nous sachions véritablement quel montant la SACVL et la ville derrière va effectivement signer.

Lors de la Commission générale, nous avons souhaité notamment pouvoir obtenir communication des différents rapports d'audit qui nous avaient d'ailleurs été annoncés. A ce jour, en dépit des assurances que ces documents allaient nous être transmis, nous n'avons pas pu les obtenir. Les seuls éléments qui nous ont été remis sont les rapports obligatoires que vous devez nous communiquer chaque année dont celui de l'année 2009 et un power point.

En dépit d'un naturel que vous savez confiant, Monsieur le Maire, cette rétention commence à susciter une inquiétude, et surtout si la situation aujourd'hui s'améliore, pourquoi nous refuser l'information ou la communication de documents qui sont sensés nous rassurer et nous montrer que la situation est bien prise en main et qu'elle s'améliore.

Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous veillerez cette fois, à ce que les rapports réclamés nous soient transmis et que l'information légitime soit communiquée à l'ensemble des élus. Je vous remercie.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la présentation de ce rapport de l'exercice 2009 et les objectifs de gestion présentés par M. Le Faou en Commission nous permettent de penser que la SACVL est sur la voie de redressement malgré des difficultés encore prégnantes -une dette colossale de 400 millions d'euros-.

Longtemps gérée sans contrôle, la SACVL s'est peu à peu éloignée de ses missions et enlisée dans ses problèmes financiers, allant même jusqu'à ne plus solliciter la garantie de la Ville sur ses opérations. Nous avons dénoncé à maintes reprises l'endettement abyssal, les prêts toxiques, les swaps et autres crédits structurés contractés par la SACVL.

La Ville a une responsabilité importante dans ces dérives. Actionnaire principale de la SEM, elle n'a pas assumé son devoir de surveillance et de contrôle. C'était pourtant votre devoir, Monsieur le Maire. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes vient aujourd'hui le confirmer. Elle souligne l'importance des risques financiers et recommande une vigilance accrue sur la situation financière et sur la gestion de cette société.

En disant que la ville est pleinement légitime à exercer un contrôle approfondi, la Chambre Régionale des Comptes vous adresse un rappel à l'ordre clair et cinglant. Et les réponses que vous avez apportées sont pour le moins floues : « la ville réfléchit... », « la ville envisage... ».

Ces réponses ne nous satisfont pas et nous vous demandons quels sont les garde-fous que vous avez concrètement mis en œuvre pour exercer ce contrôle approfondi qui incombe à la ville ?

Pour notre part, nous préconisons un contrôle accru et rapide, ce qui est le devoir et l'obligation pour toute collectivité telle que la Ville de Lyon. S'il avait été fait correctement, la SACVL ne serait pas contrainte de vendre une partie importante de son patrimoine -176 millions d'euros au total- pour éviter le naufrage financier. Au final, cette affaire a contribué à appauvrir le patrimoine des Lyonnais, voire à le dilapider avec Grôlée, et à enrichir les banques, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas le rôle de la Ville de Lyon.

Nous demandons que ce devoir de contrôle s'applique à l'ensemble des satellites de la ville pour que le scandale de la SACVL ne se reproduise pas. Je vous remercie.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour Lyon Parc Auto, rapport sur lequel j'interviens ce soir, je serai relativement brève.

Quelques observations : après un déficit de 2,4 millions d'euros en 2008, le résultat s'améliore nettement puisque le déficit est ramené à 592 000 euros et pour 2010, un retour aux bénéfices est attendu avec 1 million d'euros.

Si certains de nos Collègues se réjouissaient l'an dernier d'un déficit synonyme pour eux, de disparition de la voiture en ville, ce retour programmé aux bénéfices vient quelque peu contredire cette analyse. Ceci est d'ailleurs corroboré par l'augmentation de la fréquentation des parkings de Lyon Parc Auto en excluant bien sûr, celui de l'aéroport Saint-Exupéry.

La voiture reste, quoiqu'on en dise et malgré les efforts faits vis-à-vis d'autres modes de transport, un moyen utile et encore privilégié par bon nombre de personnes. Aussi pouvez-vous nous répondre sur trois points :

- Le premier, sur votre projet de tour Incity, car au vu de la hausse de fréquentation du parking des halles et de l'absence voulue de stationnement sous cette tour, je crains que nous soyons confrontés à de nouvelles difficultés...

- Un autre projet, où nous sommes quelque peu dans le flou, c'est celui du parking Saint-Antoine. Actuellement, il comprend 815 places. Qu'en sera-t-il à l'avenir avec l'aménagement programmé dans le cadre des rives de Saône ?

- Troisièmement, vous aviez évoqué dans votre projet « Aimer Lyon », l'étude de la création d'un parking public vers le futur parc Sergent Blandan, où en est-on ?

Et puis après que Lyon ait fait les gros titres des médias internationaux en matière de sécurité, elle fait maintenant les titres de quotidiens nationaux comme étant la plus embouteillée de France après Paris. Que comptez-vous faire avec votre premier Adjoint pour répondre à ces problèmes de sécurité et de stationnement prioritaire pour les Lyonnais ? Merci.

M. HAVARD Michel : J'interviendrai sur la SACVL, Monsieur le Maire. Et oui, vous imaginiez bien que même si cela vous agace, nous allons parler de la SACVL ce soir. Et tout à l'heure, Monsieur Brumm se félicitait du rétablissement de la SACVL, mais je vais lui poser la question : qui a mis la SACVL dans cette situation là, pour se féliciter, aujourd'hui, de son redressement ? Qui d'autre que la Majorité à laquelle vous appartenez ? Et oui, c'est une évidence !

Et donc, ce rapport qui nous est présenté ce soir est justement l'occasion de revenir sur ce scandale qui a éclaboussé cette société dont la Ville de Lyon est actionnaire majoritaire. Et là aussi, nous sommes loin des opérations de communication ou d'autosatisfaction car aujourd'hui, personne ne peut ignorer l'état catastrophique dans lequel cette société a été placée par ceux qui la dirigeaient.

C'est d'ailleurs un point que la Chambre Régionale des Comptes a souligné dans son rapport, en précisant que la ville assure le suivi annuel financier des SEM et établissements publics dans lesquels elle est impliquée. C'est la mission que doit avoir la Ville. Il est donc clair qu'il y a eu une défaillance dans la gestion, mais également dans le contrôle que vous deviez exercer.

Et c'est grave, parce que non seulement, cela a placé cette société dans une situation catastrophique, mais en plus, les garanties d'emprunt pour la SACVL, par la ville, sont extrêmement importantes. Pour la période examinée par la Chambre Régionale des Comptes - 2004 à 2008 - elles sont de plus de 120 millions d'euros. Dès lors toute défaillance de la société aurait, pour les finances de la Ville de Lyon, des conséquences catastrophiques. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Chambre Régionale des Comptes vous « recommande une vigilance accrue sur la situation financière et sur la gestion des sociétés dans lesquelles les risques sont financièrement les plus lourds ». C'est bien la preuve que jusqu'alors, cela n'avait pas été fait !

Alors si on en revient à la situation d'aujourd'hui, il y a eu, il y a quelques temps, la présentation du plan d'urgence pour sauver la SACVL de la déroute. Un certain nombre d'informations ont été communiquées en Commission générale sur l'état des ventes et sur les 100 millions d'euros de ventes qui ont été nécessaires pour rétablir la situation, 100 millions d'euros !

Je voudrais revenir sur trois points :

- d'abord, sur la sortie du swap de CALyon. Le rapport des commissaires aux comptes évoque le caractère préjudiciable pour la société que constituerait la divulgation des termes de l'accord passé, et que c'est pour cette raison que la traduction comptable de la somme déboursée par la SACVL n'était pas détaillée dans la rubrique des provisions pour risques et charges. Alors, cette précision des commissaires aux comptes appelle deux questions de ma part :

Première question : quelle est la nature du préjudice que subirait la SACVL à diffuser cette information ?

S'il y a un préjudice juridique ou financier ou autre, nous sommes tout à fait prêts à l'entendre. Encore faut-il l'expliquer. Il serait par contre tout à fait inacceptable que cette clause de confidentialité soit utilisée pour couvrir le « préjudice politique » d'une gestion dont vous portez la responsabilité, vous-même, Monsieur le Maire, et d'autres. A ce jour, il n'y a d'ailleurs toujours pas eu d'information donnée sur la responsabilité de celles ou de ceux qui ont placé la SACVL dans cette situation.

Je souhaiterais donc que vous nous précisiez la nature du préjudice que subirait la SACVL si vous disiez la vérité aux Lyonnais ?

- Deuxième remarque : le montant des provisions pour risques inscrit au bilan pour l'année 2009 est de plus de 32 M€.

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, si vous pouviez aller rapidement à votre conclusion... Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. HAVARD Michel : J'ai pris suffisamment de temps pour m'exprimer...

M. LE MAIRE : Vous avez demandé 8 minutes, vous les avez dépassées avec votre collègue...

M. HAVARD Michel : Je termine en deux minutes, Monsieur le Maire.

Cette somme inclut-elle le risque encouru par la SACVL dans le cadre de l'affaire Dahan-Lévy ?

- Ensuite, sur les opérations de redressement, nous avons eu en Commission, la présentation des 100 millions d'euros de logements et locaux qu'il a fallu vendre pour redresser la situation. C'est véritablement scandaleux, surtout quand on connaît la difficulté qu'il y a aujourd'hui à produire du logement. Sans compter, bien sûr, la hausse des loyers que vous avez fait porter aux plus modestes, dans la période où c'était le plus difficile !

En conclusion, il est grand temps que toute la transparence soit faite sur les conditions de gestion de cette société, passées et présentes. Notre Collègue Emmanuel Hamelin, en tant qu'administrateur, a proposé qu'un audit soit fait de la SACVL. Si vous n'avez rien à cacher, vous devriez donner une suite positive à cette proposition. Nous vous renouvelons notre demande de Commission générale. Sans réponse et sans engagement calendaire précis de votre part, nous ne nous interdisons pas de vous demander la constitution d'une mission d'information et d'évaluation sur la SACVL et plus largement, sur le contrôle des SEM ou autres organismes dont l'activité a une incidence financière sur la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Aucun problème.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Merci, Monsieur le Maire. Pour se changer les idées, un dossier plus positif « autolib », sur le rapport du mandataire Lyon Parc Auto. Le Grand Lyon est actionné pour la démultiplication du système « autolib », ce qui est une bonne nouvelle. Sur les modalités, il s'agit de passer en surface puisqu'il y a déjà 25 stations en sous-sol et là, on attaque l'espace public.

Juste un mot, Monsieur le Maire, sans m'étendre, alors que Paris va choisir dans quelques jours son prestataire pour l'autolib parisien avec 5 000 voitures sur 1257 stations, ce qui permettra à 23 000 véhicules particuliers de ne pas circuler dans Paris intra muros et qui libèrera 18 000 places de stationnement par la même occasion, juste pour rappeler, pour plus de transparence et de clarté, que ce dossier qui avance de manière générique est porté par une SEM. L'idée, c'est plutôt que cela soit la SEM qui accompagne la politique du Grand Lyon et non l'inverse, et dans le cadre d'une bonne gouvernance, qu'on regarde ensemble avant d'attaquer l'espace public (ce qui n'est pas neutre). Moi, je suis tout à fait pour mais aujourd'hui, c'est un système qui ne fonctionne pas : moins d'une sortie par jour, donc on ne fait pas de l'auto-partage, on fait de la location longue durée à 8 heures et à 61 km par location moyenne. Et à 23 sorties par mois par voiture, on a un turn over de 0,75, là où les Vélo'v tournent jusqu'à 12 rotations par jour. Donc voilà, pour que cela soit vraiment un auto-partage dans lequel il y a le mot « partage », il faut qu'on soit plusieurs à y réfléchir, que l'élus en charge ne soit pas écarté de ce dossier parce qu'on est plus intelligent à plusieurs. Quant à la forme, il faut mieux isoler les charges d'autolib dans le rapport des mandataires.

Merci, Monsieur le Maire.

M. TETE Etienne, Adjoint : Quelques observations sur le rapport de la SACVL. On a noté, page 10, que les résultats de 2009 étaient fortement dégradés liés à l'exécution des fameux contrats de couverture au niveau des emprunts. Nous avons aussi observé et là, nous ne partageons pas ce qui a été dit sur les rangs de la Droite, sauf si c'est nous qui nous nous trompons d'analyse, la vente des 950 logements n'apparaîtra que dans les comptes de l'année prochaine et n'apparaît pas dans ces comptes là. Nous sommes, sur le plan comptable, sur une année de transition qui ne permet pas de savoir si le malade est guéri ou s'il s'agit simplement d'une convalescence apparente liée à la présentation des comptes 2009 et pas encore entérinée sur 2010.

La deuxième remarque est que nous partageons aussi l'inquiétude du secret qui tourne autour du fameux protocole d'accord avec une lecture différente du rapport du Commissaire aux comptes puisqu'il ne fait pas sienne la position de la SACVL, il se contente, je cite « *cette note* (sous-entendu, celle de la SACVL) *explique par ailleurs qu'en application du caractère préjudiciable* ». Mais il n'en fait pas sienne en tant que Commissaire aux comptes. Se pose donc vraiment la question de la communication de ce document.

Trois observations rapides sur les chiffres.

D'abord, sur les immobilisations corporelles, nous n'avons pas le détail de l'évolution, ce qui ne permet pas, sur les montants bruts, de voir la quantité cédée, donc de prévoir l'importance ou non de la plus value réalisée au moment de la cession des 950. On aura peut-être des indications ?

L'endettement de la SACVL qui, encore sur cette année, reste très important, puisqu'il a même augmenté par rapport à l'année dernière et il est près de 400 millions d'euros.

Enfin, la dernière remarque qui n'a pas été dite, avant de faire deux observations politiques, l'ensemble des fonds propres est tombé à 1 369 000 €. Ce qui veut dire, en substance, que comme le capital de départ, sauf erreur, est de 2 millions, nous approchons du seuil de la moitié du capital disparu et donc, se posera la question, si la prochaine année était encore déficitaire, de devoir ré-abonder en capital.

Deux observations, pour conclure.

La première, nous ne pouvons pas encore nous prononcer, comme on l'a dit, sur la situation de la SACVL tant que nous n'avons pas les comptes 2010 et tant que nous n'avons pas les éléments complémentaires que notre Groupe a demandé.

Et deuxième observation, je crois qu'il est important, dans des dossiers aussi compliqués, que cette gestion ne soit pas strictement administrative mais aussi politique car je crois qu'il faut toujours avoir la sagesse de rechercher les responsabilités, les dysfonctionnements, les choses qui n'ont pas marché pour que ce qui s'est passé ne se reproduise pas et le cas échéant, ceux qui ont des responsabilités répondent de leurs propres responsabilités. Tout n'est pas collectif, il y a des éléments individuels dans certains dossiers.

M. BRUMM Richard : Je suis évidemment, moi qui suis depuis peu dans le monde politique, surpris qu'on fasse durer indéfiniment un dossier dans lequel j'estime, véritablement, que la transparence a été totale.

Je suis un peu navré que ma Collègue et Confrère, Mme Bouzerda, me pose une question concernant les deux procédures qui ont existé et dont l'une existe encore. Je crois en effet avoir surabondamment répondu.

En ce qui concerne la procédure CALyon, c'est-à-dire les swaps, une procédure a été lancée. Grâce à l'intervention du Maire au plus haut niveau, nous sommes arrivés à un accord.

Cet accord a fait l'objet d'une transaction, et comme c'est l'usage vous le savez mieux que quiconque, l'un des co-contractants, en l'occurrence la banque, a exigé une clause de confidentialité.

Vous le savez puisque je l'ai déjà dit plusieurs fois dans la mesure où l'on me pose toujours la question, et que je fournis toujours les mêmes réponses.

Pour qu'une clause de confidentialité ait une efficacité, il faut qu'elle comporte une sanction. La sanction en l'espèce, on le sait bien - il y a dans le Conseil d'administration de la SACVL des membres de l'Opposition et notamment M. Hamelin – est de 200.000 € par infraction constatée. C'est-à-dire que si demain matin, moi ou quelqu'un d'autre de la Direction ou n'importe quel membre du Conseil d'administration, faillissait à cet engagement, la sanction serait immédiate : 200 000[€].¹

Donc pour répondre à votre question, oui, Monsieur HAVARD, il y a bien un préjudice si on dévoile les clauses de la confidentialité.

En ce qui concerne la confidentialité de cette convention transactionnelle qui a été passée, il faut savoir que tous les membres du Conseil qui étaient présents, membres de la Majorité ou de l'Opposition, ou banquiers, se sont engagés par écrit à la respecter.

Tous ces gens sont parfaitement informés de la totalité du contenu de la transaction, c'est-à-dire que ce n'est pas une petite transaction qui a été faite en catimini ; elle a été longuement discutée, débattue, et je le précise, parce que c'est important, elle a été votée à l'unanimité du Conseil d'administration.

Unanimité, cela veut dire tout le monde, et notamment ceux qui, aujourd'hui, continuent à poser des questions dont ils connaissent les réponses.

Donc, je voudrais que nous n'en parlions plus, car c'est un sujet qui est définitivement épuisé.

Si cette convention n'était pas convenable, je peux vous assurer que nous n'aurions pas obtenu l'unanimité lors du Conseil d'administration de la SACVL concerné.

Quant à la deuxième procédure qui continue à vous intéresser, je ne peux vous dire plus : cette affaire a été plaidée le 22 septembre, et comme c'est l'usage au Tribunal de Commerce de Lyon, elle est en délibéré, c'est-à-dire que le jugement devrait être rendu dans 14 semaines, à peu près en janvier ou en février.

Vous ne m'aviez donc pas écouté, puisque je l'avais déjà dit ici.

Notre adversaire, Madame l'Agent immobilier, était d'ailleurs présente à l'audience, ce qui est normal.

M. Hamelin, quant à lui, connaît bien l'affaire, puisqu'il était également présent lors de l'audience des plaidoiries au Tribunal de Commerce.

Donc, l'affaire est en délibéré, pour revenir aux choses sérieuses.

Nous attendrons donc le mois de janvier ou de février pour connaître la décision.

Petite parenthèse, nous n'avons pas provisionné pour cette affaire contre l'agent immobilier parce que le Conseil, nos avocats et les gens qui se sont intéressés sur le plan technique au dossier ont estimé qu'il n'y avait pas de risque.

En ce qui concerne maintenant la hausse des loyers qui a été observée, je réponds par bribes parce qu'on me glisse de petits papiers avec de petites phrases, elle n'est pas du tout la conséquence des mauvais résultats constatés, mais simplement une remise à jour des loyers qui n'avait pas été le souci du précédent Directeur général ; on avait donc un certain retard par rapport aux autres sociétés d'HLM. Donc, nous avons simplement remis au goût du jour et nous n'avons absolument pas appliqué une quelconque sanction à nos locataires.

Enfin, les raisons pour lesquelles tous ces problèmes se sont posés, je vais le redire une nouvelle fois, bien qu'une Commission Générale se soit tenue le 12 avril parce.

On vous a donné ici toutes les explications et toutes les réponses. Je rappelle une fois encore, ce n'est pas haro sur le baudet mais il se trouve que le Directeur général de l'époque avait une vision assez personnelle, et quelque peu opaque, de la gestion.

Il lui était très facile, connaissant mieux le sujet que tous les membres présents autour de la table, de les convaincre et de prendre certaines décisions qui aujourd'hui, a posteriori, apparaissent regrettables.

Cette gestion critiquable a été sanctionnée. Le Directeur général en question a fait valoir ses droits à la retraite. Depuis, nous avons mis en place -je le redis encore- une gestion de fer ; c'est-à-dire que chaque décision fait l'objet d'une véritable discussion au Conseil d'administration de la SACVL et aussi de discussions, selon le sujet, au Comité d'audit.

Nous avons réactivé ce Comité d'audit à la SACVL auquel un certain nombre de personnes de la majorité de l'Opposition sont invitées parce qu'elles en sont membres.

Je précise à cette occasion, et j'en suis désolé M. Hamelin car je n'ai pas d'agressivité particulière à votre encontre, mais vous qui ne cessez de vous plaindre de ne pas avoir tous les renseignements, de demander des audits, vous n'y venez même pas. Je ne vous ai en effet jamais vu à ce Comité d'audit que je préside.

Venez au Comité d'audit, posez des questions, on vous répondra. Et si vous l'aviez fait, vous sauriez que depuis le début de cette affaire nous avons fait tous les audits utiles. Nous avons fait appel notamment à quelqu'un qui est considéré sur la place de Lyon -et je l'ai déjà dit- comme un des principaux experts financiers de la place. C'est lui qui est dans tous les gros dossiers financiers pénaux ou commerciaux en la personne de M. Bruyas.

Nous avons fait appel à ce spécialiste.

Il est venu avec un œil objectif naturellement puisqu'il ne connaissait pas la SACVL et il a rendu un rapport que nous connaissons tous au conseil d'administration et qui a repéré, j'allais dire, les erreurs commises.

Aujourd'hui, je souhaiterais d'ailleurs Monsieur Hamelin, qui est avec moi au Conseil, que vous reconnaissiez que la nouvelle gestion est « de fer », c'est-à-dire qu'il n'y a aucun aléa, toutes les

décisions sont pesées, chaque emprunt que nous devons contracter fait l'objet d'une discussion préalable, sérieuse, avec des interventions des banquiers.

Je considère personnellement que ce Conseil d'administration fonctionne aujourd'hui remarquablement bien parce qu'il existe une vraie discussion entre tous les membres. Alors que voulez-vous de plus ? Voudriez-vous que l'on fasse encore un audit pour vérifier ce qu'a déjà dit M. Bruyas ? Ce n'est pas sérieux.

Je l'ai déjà dit dans un autre rapport, lorsque le Directeur Général précédent, sollicitait un emprunt pour la SACVL, il estimait que d'avoir recours à la garantie de la Ville retardait les opérations.

Donc, au nom de ce principe-là, il avait adopté une autre façon de gérer les emprunts, c'est-à-dire qu'il préférerait contracter des hypothèques ou des promesses d'hypothèques auprès des banquiers, ce qui avait en outre l'inconvénient de coûter de l'argent à la société.

Depuis l'apparition des problèmes, c'est-à-dire depuis plus de 18 mois, nous avons pris l'habitude systématique, et les membres du Conseil d'administration le savent, de demander la garantie de la Ville.

Quand on demande la garantie de la Ville, les services financiers se penchent sur les conditions, sur les raisons de l'emprunt et aucun n'est contracté, je peux le dire parce que c'est même de fait devenu la règle, sans qu'il y ait un accord unanime des membres du Conseil d'administration de la SACVL.

D'ailleurs, il faut bien considérer que depuis un an et demi la quasi-totalité des décisions est prise à l'unanimité.

Alors de grâce, cessons avec la SACVL ! Elle est en bonne voie, elle pourrait mieux se porter certes, mais en tous cas la gestion appliquée aujourd'hui est la meilleure que l'on puisse appliquer dans le contexte que vous connaissez.

Voilà quelles étaient, globalement, les réponses que je voulais apporter, mais j'ai vraiment l'impression de me répéter à l'infini parce que le sujet me paraît épuisé. Quand on nous pose une question, on y répond et néanmoins, trois mois après, on nous repose la même question !

Alors, de grâce, ne faisons pas de la politique politicienne, considérons que cette SEM a été à un moment pénalisée. Aujourd'hui, elle est en plein rétablissement et réjouissons-nous de cette situation, ensemble !

M. BUNA Gilles, Adjoint : Juste deux mots ! Je ne suis pas membre du Conseil d'Administration, mais cela fait longtemps que je regarde ce qui se passe à la SACVL. J'ai connu une époque, où l'on pouvait parler de « scandale » à la SACVL, c'était la Milos, mais c'était la Milos, fin du mandat Noir, début du mandat Barre, où l'on notait un certain nombre de malversations, des détournements, où l'on notait des facturations sur les espaces verts, qui n'existaient pas à un certain nombre de structures. Là, il y avait effectivement scandale ! Prenons garde aux mots, au populisme ! Prenons garde de ne pas encourager l'extrême Droite, même si je veux dire, un certain nombre d'orientations côtoient facilement ces valeurs !

Qu'est-ce que l'on peut dire ? On peut dire qu'il y a eu des erreurs, effectivement, aujourd'hui, mais que la Milos, dans son dernier rapport, n'a pas signalées ! Que les membres du Conseil d'Administration -j'ai relu tous les rapports du Conseil d'Administration, c'était une lecture distrayante- ne sont pas intervenus, pas plus M. Hamelin, que les autres !

M. HAMELIN Emmanuel : Je n'y étais pas à l'époque !

M. BUNA Gilles : Excusez-moi, le Conseil d'Administration a toujours été pluri sensible et il n'y a pas eu de remarques, de clivages sur ces questions.

Alors, il y a eu des erreurs, y compris la question de la gestion des loyers, la sous-estimation, la non revalorisation des loyers pendant des années : c'est une erreur ! La question de la politique d'achat, tout azimut : c'est sans doute une erreur !

Aujourd'hui, il y a redressement ! Il y a eu toute une série d'audits. M. Brumm vient de signaler celui de M. Bruyas sur les swaps, mais l'audit, c'est Quantis sur la dette, l'audit Ernst & Young, la structure financière, le contrôle des provisions par la Direction Nationale des Services Fiscaux. Le rapport à chaque séance du Conseil d'Administration désormais, sur les questions financières : voilà des choses qui ont été dites, voilà des choses qui ont été faites, voilà des choses qui devraient nous permettre de comprendre comment a pu se produire, non pas un scandale, mais effectivement une dérive ! Dérive qui a été sanctionnée par le renouvellement. Moi, je remercie le Président et le Directeur de la SACVL, qui sont arrivés, non pas en pleine connaissance, mais en toute connaissance de la situation difficile qui les attendait.

Et une dernière remarque sur les swaps. M. le Maire a fait remarquer qu'il y avait d'autres collectivités, d'autres structures, qui étaient concernées. La liste a été publiée, elle est effrayante ; elle a été publiée dans un quotidien du soir. Qu'est-ce qu'on constate ? Que la majorité des Conseils Généraux, que les hôpitaux, que la plupart des SEM sont concernées par ce problème. Comme il y a quelques banques (deux ou trois) qui sont concernées, dont une liée à la Caisse des Dépôts et Consignations, on comprend bien qu'elles cherchent un rapport transactionnel, puisqu'elles ne veulent pas dévoiler, évidemment, à ceux qui ne vont pas manquer d'engager des discussions sur le règlement de leurs problèmes budgétaires, les conditions qu'elles ont accordées aux plus rapides, au plus insistantes, des collectivités.

Voilà ce que je voulais dire : attention au vocabulaire et merci à tous ceux qui, aujourd'hui, participent au redressement de la SACVL.

M. LE MAIRE : Merci bien. Il est sûr qu'évidemment, on va terminer, si vous le voulez bien sur la SACVL. M. David a eu l'occasion de s'exprimer, Monsieur Nardone, si vous le voulez bien, un mot.

M. NARDONE Amaury : Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie. Je fais suite à l'intervention de notre Collègue Buna.

Notre Collègue Hamelin n'était effectivement pas membre du Conseil d'Administration lors du dernier mandat, mais je l'étais moi-même. Monsieur Buna ce n'est pas tout à fait vrai ce que vous avez dit ! Sur un certain nombre d' « erreurs » -je retiens votre qualificatif !- il y avait au moins un Administrateur de la SACVL qui, en Conseil, s'est abstenu ou s'est opposé à un certain nombre d'acquisitions qui ont été faites.

Je laisse de côté le cas de l'agent immobilier, qui me paraît effectivement assez proche du « scandale », mais n'en parlons plus.

M. BUNA Gilles : Je n'en ai pas parlé personnellement, et je ne veux pas mettre M. Hamelin en difficulté !

M. NARDONE Amaury : J'ai bien entendu ! Pour le reste, il est vrai que M. Klein disposait de la réputation qui était la sienne...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas nous qui sommes le plus engagés, vis-à-vis de Mme Dahan-Lévy !

M. NARDONE Amaury : Monsieur le Maire, si je puis terminer ? M. Klein jouissait d'une réputation qui était la sienne, celle d'avoir sorti, justement, la SACVL du scandale précédent.

Force est de constater qu'il est toujours difficile pour les Administrateurs, qui sont des élus, qui viennent siéger dans un Conseil -et je me réjouis de ce qu'a dit M. Brumm, si c'est la réalité aujourd'hui au sein de ce Conseil- d'aller contre l'avis d'un Directeur Général, qui jouit de la réputation que j'ai décrite et qui, à cette époque là, faisait des investissements considérés judicieux. Pour ce qui

me concernait, je ne les considérais pas tous judicieux et je me suis exprimé en ce sens au sein du Conseil.

Par ailleurs, concernant les banques : il était extrêmement difficile pour un Administrateur également, n'étant pas financier lui-même, alors que des banquiers au sein même du Conseil expliquaient que les prêts, tels qu'ils étaient présentés étaient corrects, d'aller contre !

Très clairement, il y avait au sein de Conseil des conflits d'intérêts et, notamment, un conflit d'intérêts important entre les banques membres du Conseil et ce même Conseil. Je vous remercie.

M. BUNA Gilles : Ne recréons pas l'histoire ! Essayons d'en tirer des leçons !

M. LE MAIRE : Donc, quelques mots pour clore provisoirement, je le sais bien, ce débat, qui resurgira dès notre prochain Conseil municipal, bien évidemment !

D'abord, on a l'impression que la SACVL, cela a été un cauchemar permanent ! Je rappelle quand même, qu'il y a eu un certain nombre de choses de pas mal, qui ont été faites par la SACVL. Que lorsqu'on a lancé la Cité internationale, que la SACVL l'a faite, c'était pas mal ! Que lorsque dans le 7^e arrondissement, par exemple, sur la place Antonin Perrin, on a démoli la barre et qu'on a refait le bâtiment actuel, c'était pas mal ! Que lorsqu'on fait l'Antiquaille, c'était pas mal ! Que, on s'aperçoit que les terrains qui ont été achetés, lorsqu'on les revend maintenant, on les revend de manière extrêmement honnête ! Donc on va dire, il y avait deux problèmes qui ont failli :

Premièrement, effectivement, sur la dette : c'est clair ! Mais, comme le disait Gilles Buna, la SACVL c'était un prêt CA Lyon, 70 % de la dette du Conseil Général du Rhône, aujourd'hui, sont en prêts structurés – que je sache, cela ne fait pas un scandale international !- auprès, s'il faut mettre les points sur les « i », d'un organisme qui s'appelle Dexia, et donc qui, comme il a remplacé auprès de beaucoup de collectivités locales, et bien, a ses difficultés. Le seul problème c'est qu'aujourd'hui, ils n'en sont pas sortis !

Nous, dès qu'on s'est aperçu de la situation, on en est sortis, tout de suite, pour dire « Attention, ces trucs sont explosifs ! » Alors, c'est vrai qu'on peut toujours mettre sous le tapis tout cela. A Saint-Etienne, par exemple, le Maire l'a mis sous le tapis pendant des années. C'est quand il y a eu des successeurs, qu'ils se sont aperçus qu'ils étaient dans de grandes difficultés !

Après, deuxième point : franchement, c'est vrai qu'à un moment donné, moi j'ai regardé un peu les dossiers de Mme Dahan-Lévy : ils sont en cours devant le Tribunal, je ne veux pas trop intervenir, mais quand même ! Quand elle me disait sur un certain nombre de choses : « J'ai accompli, par exemple, dans le 9e arrondissement, sur tel ou tel terrain, une restructuration. On a fait des plans, etc... » J'en suis quand même un peu ahuri, parce qu'il y a quelques dossiers quand même que j'ai suivis de près, que j'ai suivis avec mes équipes ! Je savais bien qui travaillait sur ces dossiers et qui n'y travaillait pas ! Donc, que derrière, il y ait eu, on va dire, « des sentiments de camaraderie » qui aient amené des rémunérations excessives : sans doute ! Mais voilà quoi !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)